



# VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers  
Canton de Bouloire

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2013

CONVOCATION DU 2 AVRIL 2013

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 + 2 procurations

|                   |               |   |   |  |
|-------------------|---------------|---|---|--|
| PRESENTS :        | Maire :       | M. Jean-Marie BOUCHÉ  |   |  |
|                   | Adjoints :    | M. Eric TROCHON<br>M. Yves HERRAULT   | Mme Sylvie ESNAULT  | Mme Josiane ROTTIER  |
|                   | Conseillers : | M. Albert CHARLOT<br>Mme Anne-Marie DELOUBES<br>Mme Gaëlle COTTEREAU<br>Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER | M. Christian MONCHÂTRE<br>M. Michel CHOLIÈRE<br>Mme Maryse ROUSSET<br>M. Jany ROLLE | M. Gérard AMESLON<br>M. Anthony HERRAULT<br>Mme Nicole HALLIER<br>M. Juan SALIDO |
| ABSENTS EXCUSES : |               | Mme Marinette CHÉRON  | donne procuration à   | Mme Josiane ROTTIER  |
|                   |               | M. Laurent JOUANNEAU  | donne procuration à   | Mme Maryse ROUSSET   |

Est élue secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DELOUBES

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 4 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- Mme ASSE-ROTTIER : stationnement interdit aux poids lourds dans le parking du centre commercial

Le Maire indique qu'il a été amené à prendre cet arrêté en raison de la présence de camions étrangers qui avaient pris l'habitude de stationner sur ce parking pour la nuit. Les manœuvres des véhicules contribuaient à la dégradation du revêtement et les abords du parking devenaient très sales du fait du dépôt d'ordures.

### 1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

#### Incendie de St Michel de Chavaignes

Un feu de poulailler industriel le lundi 25 Mars s'est transformé en tragédie. Au cours de l'intervention, quatre pompiers ont été gravement brûlés dont deux de Bouloire: Yoann Thierry et Christian Bardet, ce dernier étant par ailleurs employé de la commune.

Aux dernières nouvelles, leur état reste préoccupant.

Deux enquêtes sont en cours, une enquête interne et une enquête judiciaire.

Pour assurer à titre temporaire le remplacement de Christian Bardet, nous avons engagé Jeremy Gauthier.

### **Chantiers en cours**

Les conditions atmosphériques que nous connaissons depuis quelque temps sont très pénalisantes pour les opérations en cours.

C'est le cas de l'aménagement de la plate-forme à réaliser devant les nouveaux vestiaires pour lequel l'entreprise Plais-Daguenet n'a toujours pas pu intervenir.

C'est le cas aussi du chantier de création de toilettes publiques sous l'appentis de la cour de l'espace de la rue de la Gare que nous aurions voulu voir terminé pour les premiers concours de boules de l'année.

Enfin, le lancement du chantier de l'installation de stockage des matériaux et déchets verts a pris du retard. Pour le moment, l'entreprise Cisse n'a pu que procéder au nettoyage de la plate-forme d'accueil de cette nouvelle installation.

Par contre, l'entreprise de Jean-Pascal Herrault a commencé depuis une dizaine de jours le chantier de réfection des toitures de l'épicerie et des deux restaurants. En fin de semaine, le nettoyage du grenier de l'épicerie a parallèlement été effectué par une entreprise de St Calais.

### **Réforme Rythmes scolaires**

Les conseils de parents d'élèves des deux écoles ont été informés des conséquences de la réforme pour les écoles de la commune.

Parallèlement, la réflexion s'est poursuivie au sein de la Communauté de Communes

Le sentiment général est de retenir la solution consistant à faire appel au service jeunesse de la CdC pour gérer les nouveaux temps d'activités périscolaires qui sont maintenant à la charge des collectivités: 3/4h par jour en général mais 1/4h pour les communes comme Bouloire qui fonctionnaient déjà en 9 demi-journées.

### **Personnel communal**

Suite à la décision de créer un poste d'Agent Technique dédié au Centre Epidaure dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir, nous avons embauché Mr Guillaume Chevalier. Il a pris ses fonctions le mardi 2 Avril. Les utilisateurs du Centre ont été informés du contenu de ses missions et de sa place dans l'organisation. Parallèlement, nous l'engageons dans le parcours de formation nécessaire pour lui permettre d'exercer ses missions avec à très court terme une formation à l'habilitation électrique.

Mme DELOUBES demande si une réunion est prévue pour l'ensemble des utilisateurs d'Epidaure suite à l'arrivée de cet agent, notamment pour le planning d'occupation du théâtre, les animations futures.

Le Maire indique qu'un courrier a été adressé à l'ensemble de ces utilisateurs et que les fonctions de M. Chevalier ont déjà été expliquées et précisées au cours d'une réunion avec la Compagnie Jamais 203, la Médiathèque et l'école de musique.

En ce qui concerne la réservation des salles dans Epidaure, il convient dorénavant de s'adresser directement à M. Chevalier. Celui-ci va être doté d'un poste informatique et d'un téléphone portable.

### **Divers**

- Mise en œuvre de la limitation de vitesse à 30 km/h dans le centre de Bouloire: il apparaît clairement que les nouvelles dispositions restent ignorées de nombre d'automobilistes et surtout de conducteurs de PL, pour partie sans doute à cause de leur manque de visibilité.

Nous envisageons donc d'installer Rue Nationale des panneaux 30 avec diodes électroluminescentes financés, si possible, avec l'aide du Fonds d'Amendes de Police.

Mme ROUSSET indique que la signalétique actuelle n'est pas assez visible, d'où le non-respect de la limitation à 30 km/h. Il serait souhaitable d'installer des panneaux lumineux également aux abords des écoles, dans la rue du Jeu de Paume et la rue du Collège.

En réponse, le Maire indique que la demande de subvention au titre des amendes de police portera sur 4 panneaux lumineux de limitation à "30 km/h".

M. CHARLOT indique que le sens interdit dans le chemin du Rocher n'est pas respecté, d'où une dangerosité accrue pour ceux qui le respectent. Même remarque de M. SALIDO pour le sens unique de la rue Montreul. Le Maire signale que la signalisation en place est conforme à la réglementation en vigueur et que le non-respect est surtout dû à la force de l'habitude.

- Contentieux avec la Sté Aipe (Pizzeria) : l'expert est venu sur place le jeudi 28 Mars, a visité les lieux et a entendu les différentes parties. Il produira son rapport dans quelques semaines.

- Le projet de transfert des activités d'un commerçant de Bouloire nous amène à étudier l'extension du réseau d'assainissement collectif sur la partie gauche de la route de la Butte.

Une étude a été demandée sur le sujet à la Safege.

- Le nombre de parcelles vendues au Lotissement du Gué Marie permet maintenant au promoteur de lancer les travaux de réalisation de la voirie et de l'éclairage public. On doit bien entendu s'attendre à ce qu'ensuite le promoteur demande l'intégration de ces équipements dans le domaine public communal.

Mme ROUSSET demande si la Commune a un droit de regard sur les travaux entrepris par le promoteur et sur les matériaux utilisés afin de s'assurer qu'ils soient de bonne qualité.

Le Maire répond qu'il a été invité à participer à la première réunion de chantier et que la Commune a pu donner son avis sur la couleur des lampadaires qui seront installés.

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 BUDGETS COMMUNAUX**

#### **01 - TAXES LOCALES – VOTE DES TAUX 2013**

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux appliqués en 2012 pour les quatre taxes locales et invite les membres présents à passer au vote.

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour les quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 selon le tableau suivant :

| Taxes            | Taux 2013 | Bases prévisionnelles 2013 en €  | Produits en € |
|------------------|-----------|----------------------------------|---------------|
| D'habitation     | 25,88%    | 1 463 000                        | 378 624       |
| Foncier bâti     | 23,89%    | 1 328 000                        | 317 259       |
| Foncier non bâti | 35,70%    | 170 500                          | 60 869        |
| CFE              | 20,50%    | 376 900                          | 77 265        |
|                  |           | Produit fiscal attendu pour 2013 | 834 017       |

#### **02 - SERVICE GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2013**

Madame ESNAULT présente le projet de budget 2013 pour le service général. Elle donne lecture des différentes lignes budgétaires de la section de fonctionnement et les commente.

A l'article 61522 Bâtiments, il est précisé qu'ont été intégrés dans le montant prévu un entretien annuel des gouttières du château et de l'église ainsi que la rénovation de 2 classes aux écoles.

Suite à une question de Mme ROUSSET sur le montant des charges du personnel, le Maire précise que les traitements des assistants de l'école de musique sont prévus dans le budget jusqu'au 31 août, ces charges relevant de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Sur les subventions attribuées en 2013, une explication est apportée sur les montants modifiés par rapport à 2012 :

- pour Ciné Ambul, subvention exceptionnelle de 315 € pour une participation à l'équipement numérique,
- pour l'US Basket, subvention portée à 400 € suite à une augmentation des effectifs et au développement des activités,
- pour le GIC, attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € à titre de participation pour l'achat des cartouches utilisées pour la destruction des pigeons,
- pour le Club de billard, subvention exceptionnelle de 100 € en aide à l'achat d'équipement,
- pour la Maison des Assistantes Maternelles, subvention exceptionnelle de 500 € pour financer des investissements de premier équipement,
- pour le CAB, réattribution d'une subvention de 250 € suite à la reprise des activités par cette association.

M. Anthony HERRAULT rappelle qu'une des promesses de la campagne du Maire en 2008 portait sur la diminution des impôts locaux.

Le Maire répond qu'il aurait pu envisager une baisse des taux cette année, mais qu'il a fait le choix de les maintenir au même niveau. Il rappelle l'annonce faite par les pouvoirs publics de la baisse des dotations en 2014 et 2015. Il rappelle que depuis 2008 les taux sont restés inchangés et qu'il n'a pas été recouru à l'emprunt.

Pour l'investissement, le Maire donne une présentation des restes à réaliser de 2012 et des nouvelles actions prévues en 2013, par sites ou par postes de dépenses.

Suite à l'examen du budget, le Maire invite le Conseil Municipal à passer au vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, par 19 voix pour, le budget primitif 2013 pour le Service Général, arrêté comme suit :

| <b>FONCTIONNEMENT</b>             |                  |                            |                  |
|-----------------------------------|------------------|----------------------------|------------------|
| <b>Dépenses</b>                   |                  | <b>Recettes</b>            |                  |
| Charges à caractère général       | 517 720          | Atténuation de charges     | 47 430           |
| Charges de personnel              | 812 350          | Produits des services      | 139 860          |
| Virement à section investissement | 473 642          | Impôts et taxes            | 1 016 685        |
| Transfert entre sections          | 44 490           | Dotations et subventions   | 765 209          |
| Autres charges de gestion         | 125 030          | Autres produits de gestion | 62 300           |
| Charges financières               | 61 634           | Produits exceptionnels     | 21 700           |
| Charges exceptionnelles           | 18 318           |                            |                  |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>2 053 184</b> | <b>TOTAL</b>               | <b>2 053 184</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>            |                  |                                       |                  |
|----------------------------------|------------------|---------------------------------------|------------------|
| <b>Dépenses</b>                  |                  | <b>Recettes</b>                       |                  |
| Déficit antérieur reporté        | 7 370            | Virement de la section fonctionnement | 473 642          |
| Dépenses imprévues               | 80 000           | Produit des cessions                  | 315              |
| Centre culturel                  | 2 840            | Transfert entre sections              | 44 490           |
| Centre bourg                     | 1 400            | Dotations Fonds divers                | 667 499          |
| Base de loisirs                  | 42 590           | Zone humide                           | 3 825            |
| Zone de loisirs                  | 185 443          | Subventions d'investissement          | 217 557          |
| Emprunt remboursement capital    | 94 500           |                                       |                  |
| Immobilisations incorporelles    | 23 975           |                                       |                  |
| Subventions d'équipement versées | 42 000           |                                       |                  |
| Immobilisations corporelles      | 49 594           |                                       |                  |
| Immobilisations en cours         | 877 616          |                                       |                  |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>1 407 328</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>1 407 328</b> |

### 03 -ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2013

Madame ESNAULT présente le projet de budget 2013 pour le service assainissement.

Sur les dépenses d'investissement, le Maire précise que l'enveloppe de 567 995 € relatifs à des travaux à venir permettra de faire face à la rénovation du réseau dans la rue Nationale prévue au second semestre 2013, une partie des travaux de la station d'épuration et aux extensions qui peuvent être décidées comme celle de la route de la Butte pour le raccordement d'un magasin laboratoire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, adopte le budget primitif 2013 pour l'assainissement, arrêté comme suit :

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                 |                |                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|
| <b>Dépenses</b>                       |                | <b>Recettes</b>                       |                |
| Charges à caractère général           | 10 500         | Opér.ordre – transfert entre sections | 20 830         |
| Virement à section investissement     | 83 674         | Vente de produits                     | 124 500        |
| Opér.ordre – transfert entre sections | 49 036         |                                       |                |
| Charges financières                   | 2 120          |                                       |                |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>145 330</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>145 330</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>                 |                |                                       |                |
|---------------------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|
| <b>Dépenses</b>                       |                | <b>Recettes</b>                       |                |
| Opér.ordre – transfert entre sections | 20 830         | Excédent antérieur reporté            | 303 908        |
| Opérations patrimoniales              | 96 391         | Virement de la section fonctionnement | 83 674         |
| Emprunt remboursement capital         | 10 045         | Opér.ordre – transfert entre sections | 49 036         |
| Immobilisations incorporelles         | 16 000         | Opérations patrimoniales              | 96 391         |
| Immobilisations en cours              | 572 181        | Dotations Fonds divers                | 79 547         |
|                                       |                | Subventions d'investissement          | 6 500          |
|                                       |                | Autres immobilisations financières    | 96 391         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>715 447</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>715 447</b> |

### 04 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE – BUDGET PRIMITIF 2013

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour, adopte le budget primitif 2013 pour le Lotissement de la Petite Charmoie, arrêté comme suit :

| <b>FONCTIONNEMENT</b>     |               |                            |               |
|---------------------------|---------------|----------------------------|---------------|
| <b>Dépenses</b>           |               | <b>Recettes</b>            |               |
| Transferts entre sections | 75 365        | Excédent antérieur reporté | 1             |
| Transfert dans la section | 7 851         | Transfert dans la section  | 7 851         |
| Autres charges de gestion | 10            | Produits des services      | 66 387        |
| Charges financières       | 7 841         | Produits exceptionnels     | 16 828        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>91 067</b> | <b>TOTAL</b>               | <b>91 067</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>         |               |                            |                |
|-------------------------------|---------------|----------------------------|----------------|
| <b>Dépenses</b>               |               | <b>Recettes</b>            |                |
| Emprunt remboursement capital | 27 333        | Excédent antérieur reporté | 256 212        |
|                               |               | Transferts entre sections  | 75 365         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>27 333</b> | <b>TOTAL</b>               | <b>331 577</b> |

## **05 - SERVICE ASSAINISSEMENT – RELEVÉ DES CESSIONS ET ACQUISITIONS EN 2012**

Le Maire expose à l'assemblée que pour le service assainissement, un tableau des cessions et acquisitions intervenues au cours du dernier exercice doit être présenté au Conseil Municipal. Il ajoute qu'en ce qui concerne l'année 2013, cet état ne porte aucun changement dans les propriétés.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette situation.

## **2.2 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE**

### **06 - REFECTION ET AGRANDISSEMENT DE LA COUR RENE CASSIN 1**

Le Maire rappelle que le projet de réfection et d'agrandissement de la cour de l'école primaire, au groupe René Cassin 1 situé rue Montreuil, constitue un des axes du projet sur l'évolution des équipements scolaires. En effet, cette cour est petite par rapport aux effectifs de l'école et le revêtement actuel est très dégradé. Il est donc envisagé le doublement de sa surface et la réalisation d'un nouveau revêtement.

La consultation lancée sur ce sujet a donné lieu à quatre réponses détaillées dans le document présenté aux élus. Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise CLEMENT, qui présente le devis le moins élevé (27 806,52 € HT, soit 33 256,60 € TTC) et qui a donné toute satisfaction lors de la rénovation de la cour de l'école René Cassin 2, rue des Maillets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- valide le devis CLEMENT pour la réfection et l'agrandissement de la cour de l'école élémentaire René Cassin 1, pour 27 806,52 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération.

### **07 - SALLE POLYVALENTE – REMPLACEMENT DU PARQUET**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le parquet de la salle polyvalente a été très endommagé suite à une infiltration d'eau due à un orage le 8 octobre 2012. Après avoir pris connaissance de la proposition de l'expert de l'assurance de la salle polyvalente, il a été décidé de procéder au remplacement de la totalité de la surface du parquet.

La consultation lancée a fait apparaître 2 solutions envisageables :

- remplacement à l'identique du parquet massif,
- pose d'un parquet contrecollé sur des panneaux isolants acoustiques.

Après avoir entendu les différents avis techniques, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la 2<sup>ème</sup> solution pour les raisons suivantes : présence d'un isolant thermique et acoustique, solution moins onéreuse puisque la matière première est moins chère et la pose plus rapide, grande résistance à la déformation, possibilité de remplacement lame par lame en cas de dégradation.

Pour un parquet contrecollé sur une feuille polyéthylène et plaques fibre isolante, l'entreprise H et H a fait une offre à 26 677,92 € TTC et l'entreprise DEMAS une offre d'un montant de 25 406,93 € TTC.

Le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise DEMAS, pour des travaux qui commenceraient après les 24 heures du tarot et une pose du nouveau parquet en juillet.

Le Maire précise que l'entreprise DEMAS a prévu un joint de dilation en périphérie de la salle, solution préférable à celle de l'entreprise H et H qui prévoit la réalisation de deux joints en milieu de salle ce qui pose problème pour les activités dansantes se déroulant dans la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- valide le devis DEMAS pour le remplacement du parquet à la salle polyvalente pour un montant de 21 243,25 € HT, soit 25 406,93 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération.

## **08 - RENOVATION DU GYMNASE – PHASE TRAVAUX**

Après études des divers travaux à réaliser dans le gymnase, le Maire informe les membres présents que le cabinet ERMO ARCHITECTURE, maître d'œuvre de l'opération, a établi un premier estimatif de travaux pour un prévisionnel de plus de 720 000 € TTC. Les finances communales ne permettant pas de réaliser ce montant de travaux sur la seule année 2013, il a été demandé au maître d'œuvre d'étudier la possibilité de réaliser la rénovation du gymnase en 2 tranches de travaux.

Le cabinet ERMO ARCHITECTURE a donc établi un descriptif estimatif sommaire divisant l'opération en 2 tranches, avec une réalisation échelonnée sur 2013 et 2014.

La tranche 1 comprend les travaux suivants : couverture bardage étanchéité, construction d'un local rangement externe, révision de menuiserie bois, chauffage VMC plomberie sanitaire, électricité. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 267 600 € HT, auquel il convient d'ajouter des honoraires pour 35 000 € HT. Le coût total de cette tranche est de 361 910 € TTC.

La tranche 2 comprend les travaux suivants : gros œuvre (réseaux assainissement), charpente lamellée collée (pieds de charpente), contrôle d'accès, sol sportif, désamiantage, bloc sanitaire handicapés, chauffage. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 280 206 € HT, auquel il convient d'ajouter des honoraires pour 14 240 € HT. Le coût total de cette tranche est de 352 157,42 € TTC.

Par ailleurs le Maire rappelle que la mission du cabinet ERMO ARCHITECTURE comportait 2 tranches :

- une tranche ferme pour les études, les diagnostics et le descriptif des opérations à réaliser avec un estimatif des coûts des travaux,
- une tranche conditionnelle pour la gestion et le suivi du chantier.

Il invite donc le Conseil Municipal de prendre une décision sur la poursuite de la mission du maître d'œuvre, à savoir la gestion et le suivi du chantier, et si l'assemblée en est d'accord, sur le lancement de la consultation pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- donne son accord pour la poursuite de l'opération et la réalisation des travaux de rénovation du gymnase en 2 tranches de travaux sur 2013 et 2014,
- dit qu'un avenant sera signé avec le cabinet ERMO ARCHITECTURE correspondant à la tranche conditionnelle de la mission qui lui a été confiée,
- valide le montant des travaux tels que présentés ci-dessus, pour le lancement de la consultation selon une procédure adaptée,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération et notamment les marchés à conclure pour la réalisation des travaux.

Le Maire invite les conseillers municipaux à créer un GTP pour cette opération.

Le groupe est composé des élus suivants :

|                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| M. BOUCHE Jean-Marie | M. TROCHON Eric           |
| M. HERRAULT Yves     | Mme ROTTIER Josiane       |
| M. AMESLON Gérard    | Mme COTTEREAU Gaëlle      |
| Mme ROUSSET Maryse   | Mme ASSE-ROTTIER Jocelyne |
| M. HERRAULT Anthony  |                           |

## **2.3 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGETAIRES**

### **09 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ETUDE DIAGNOSTIC RESEAUX ET STATION – CHOIX DU CABINET D'ETUDES**

Le Maire informe l'assemblée que la Commune a été invitée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à réaliser une étude diagnostic permettant d'apprécier l'importance des travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement collectif et la station d'épuration, ouvrages mis en service en 1982.

Une consultation a donc été lancée pour la désignation du prestataire chargé de cette étude qui comprend les étapes suivantes :

- analyse du fonctionnement hydraulique de l'ensemble réseaux-filières d'épuration,
- détermination des flux polluants arrivant à l'ensemble épuratoire et de ceux rejetés dans le milieu naturel,
- élaboration d'un programme hiérarchisé et chiffré d'opérations permettant d'améliorer le fonctionnement des réseaux et des filières de traitement, dans le respect des exigences du milieu et au moindre coût.

Le Maire indique que 7 bureaux d'études ont répondu à la consultation et que leurs offres ont été examinées par la Commission d'ouverture des plis les 7 janvier et 21 mars 2013.

Conformément aux critères contenus dans le règlement de la consultation (note technique : 40%, note financière : 60%), il précise que la Commission a retenu la proposition du cabinet AUDIT ENVIRONNEMENT pour un montant de 13 010 € HT, soit 15 559,96 € TTC. Il invite le Conseil Municipal à valider ce choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour :

- décide de confier au cabinet AUDIT ENVIRONNEMENT une mission pour la réalisation d'une étude diagnostic sur le réseau d'assainissement collectif et la station d'épuration, pour un montant HT de 13 010 €,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette décision.

## **10 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFERMAGE PAR VEOLIA – AVENANT N° 2**

Le Maire informe l'assemblée que la Commission de délégation des services publics s'est réunie le 29 mars pour examiner le projet d'avenant n° 2 au contrat conclu avec VEOLIA pour la gestion par affermage du service public d'assainissement collectif. Cet avenant porte sur la prolongation d'un an du contrat actuel d'affermage. En effet, cette prolongation est nécessaire car ce contrat se termine le 31 mars 2013.

Il rappelle que la procédure pour le choix d'un nouveau délégataire est en cours, mais qu'elle répond à des procédures strictes et des délais incompressibles, ce qui implique que la Commune ne pourra désigner un nouveau délégataire au 1<sup>er</sup> avril 2013. Devant cependant assurer la continuité du service, la Commune a demandé à VEOLIA la prolongation du contrat pour une durée de 12 mois.

Le Maire indique que le projet d'avenant a été approuvé par la Commission. Il invite le Conseil Municipal à le valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour :

- approuve l'avenant n° 2 au contrat pour la gestion par affermage du service public de l'assainissement collectif de la commune de Bouloire, tel que présenté par le Maire,
- dit que ledit avenant sera annexé à la présente délibération,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **11 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CHOIX D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE**

Le Maire rappelle aux membres présents que le contrat d'affermage conclu entre la Commune et VEOLIA pour la gestion du service public de l'assainissement collectif (réseaux et station d'épuration) vient à échéance le 31 mars 2013. Par délibération du 14 janvier dernier, le Conseil Municipal a donc décidé d'engager une procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour l'assainissement collectif.

La procédure de DSP étant lourde et complexe, le Conseil Municipal avait lors de la séance du 19 novembre 2012 décidé de recourir à un bureau d'étude pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), pour accompagner la Commune dans toutes les étapes de la procédure de DSP.

Il expose que la mission confiée à l'AMO a pour objectif d'assister le maître d'ouvrage dans la procédure de remise en concurrence du contrat d'affermage concernant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur le territoire communal.



La mission comprend les éléments suivants :

- Phase 1 : Préparation de la consultation
- Phase 2 : Aide à l'analyse des offres
- Phase 3 : Aide à la négociation et mise au point du contrat final

Suite à la consultation lancée, le Maire indique que 8 bureaux d'études ont répondu et que leurs offres ont été étudiées par la Commission d'ouverture des plis les 7 janvier et 21 mars 2013.

Conformément aux critères contenus dans le règlement de la consultation (coût : 50%, capacité : 30%, délais : 10%, aptitude à auditionner les candidats : 10%), la Commission a retenu la proposition du cabinet GETUDES CONSULTANTS pour un montant de 4 250 € HT, soit 5 083 € TTC.

Le Maire invite le Conseil Municipal à confirmer ce choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour :

- décide de confier au cabinet GETUDES CONSULTANTS une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), pour accompagner la Commune dans toutes les étapes de la procédure de DSP pour l'assainissement collectif,
- dit que le coût de cette mission s'élève à 4 250 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette décision.

## 12 - DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2013

Le Maire informe les membres présents que le Conseil Général va répartir la dotation du produit des amendes de polices entre les communes de moins de 10 000 habitants, pour des opérations de nature à améliorer la sécurité et la circulation routière en agglomération.

En vue d'obtenir une subvention à ce titre, il propose de présenter au Conseil Général un projet de renforcement de la signalisation suite à la mise en place de la limitation de vitesse à 30 km/h dans le centre du village. Pour améliorer la visibilité de cette limitation, il serait installé 4 panneaux à leds "30km/h" à alimentation solaire, deux panneaux pour la rue nationale, un panneau pour la rue du Jeu de Paume et un autre pour la rue du Collège.

Le coût total de cette opération s'élève à 9 051 € HT, soit 10 825 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour :

- sollicite l'attribution d'une aide financière auprès du Conseil Général dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police,
- indique que cette opération est inscrite en investissement dans le Budget Primitif 2013,
- arrête le plan de financement suivant :

| Dépenses € HT  |              |
|--|--------------|
| Renforcement de la signalétique liée à la limitation à 30 km/h | 9 051        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>9 051</b> |

| Recettes € HT                   |              |
|---------------------------------|--------------|
| Conseil Général (20% sur le HT) | 1 810        |
| Commune                         | 8 241        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>9 051</b> |

## 13 - FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la société PYRO CONCEPT pour la mise en œuvre du feu d'artifice prévu le dimanche 14 juillet 2013. La prestation présentée comprend la fourniture et la livraison de l'artifice, la fourniture des moyens techniques d'installation et de mise en œuvre, le tir et la sonorisation, pour un montant de 6 680 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- accepte le devis de la société PYRO CONCEPT, pour le tir du feu d'artifice le 14 juillet prochain, pour un montant de 6 680 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

## **14 - AIDE EXCEPTIONNELLE A UN STAGIAIRE**

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de sa formation scolaire (Seconde Pro Nature Jardin Paysage Forêt), un jeune lycéen Thomas VAUGEOIS a effectué un stage au Service Technique, du 11 mars au 22 mars 2013. Il propose de lui allouer une aide exceptionnelle de 40 € par semaine de stage pour sa contribution aux tâches exécutées sur les espaces verts communaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour, le Conseil Municipal

- décide d'accorder une aide exceptionnelle de 40 € par semaine de stage à M. Thomas VAUGEOIS,
- précise que cette dépense sera prélevée sur le compte 6718 "Autres charges exceptionnelles",
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces décisions.

## **15 - REMPLACEMENT DE VEHICULE AU SERVICE TECHNIQUE**

Le Maire expose à l'assemblée que le véhicule Trafic blanc du Service Technique doit être remplacé. Il précise que ce véhicule a été acheté d'occasion par la Commune en 1990 et affiche 163 000 km au compteur. Afin de faciliter les démarches d'acquisition d'un véhicule d'occasion, le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner délégation pour pouvoir acquérir un véhicule auprès d'un garage pour un coût maximum de 15 000 €, somme inscrite au Budget Primitif 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide l'acquisition d'un véhicule utilitaire, genre Trafic, pour le Service Technique,
- dit que l'enveloppe consacrée à cette acquisition s'élève à 15 000 € TTC,
- donne délégation au Maire pour procéder à cette acquisition auprès d'un garage dans la limite du crédit voté.

## **2.4 POINTS DIVERS**

### **16 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Plantations de 4 lilas des Indes dans bacs place du Château par l'entreprise L'Aube pour 1 120 € HT,
  - \* Plantations de 20 rosiers sur le talus le long du puits dans la Prairie des Loisirs par l'entreprise L'Aube pour 304 € HT,
  - \* Achat de panneaux de signalétique auprès de la société GIROD pour 599,28 € HT,
  - \* Achat de 2 extincteurs (Eglise, Château) auprès de la société SICLI pour 145,56 € HT,
  - \* Installation d'un régulateur avec horloge dans la chaufferie salle polyvalente/gymnase par l'entreprise YVON pour 773,52 € HT.
- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
  - \* Concession de terrain de 50 ans à la famille FROGER
  - \* Concession columbarium de 30 ans à la famille JODEAU
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain : Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas exercé ce droit à l'occasion des transactions suivantes :
  - \* Vente par les consorts MACQUIN à M. et Mme RASE d'une propriété bâtie au 7 rue Salvador Allende,
  - \* Vente par Sarthe Lotissement à M. et Mme BLANCHARD d'une propriété non bâtie au 2, rue Nicéphore Niepce.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

## **17 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES SIAEP DE BOULOIRE - COMMUNE DE BOULOIRE**

Le Maire rappelle aux élus que dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du centre du village, une étude a été confiée au CAUE pour le projet d'aménagement de la rue Nationale entre la place du Château et la Mairie. Cette opération doit être précédée par des travaux d'enfouissement des réseaux, opération programmée au 2<sup>nd</sup> semestre 2013 par le Conseil Général, pour les réseaux électriques et téléphoniques et à laquelle se raccrochera la Commune pour l'éclairage public. Des travaux sur le réseau d'assainissement sont également nécessaires avant l'aménagement de surface de la zone, à programmer sur 2013.

Il indique que parallèlement, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Bouloire a décidé de réaliser des travaux de renforcement sur son réseau d'alimentation en eau potable dans le secteur concerné.

Le Maire propose de constituer un groupement de commandes avec le SIAEP de Bouloire regroupant les deux restructurations de réseaux, assainissement (qui relève de la commune) et eau potable (qui relève du SIAEP). A cette fin, une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement. Cette convention permettra de définir les modalités de fonctionnement du groupement, de désigner un membre du groupement comme coordonnateur et d'établir la quote-part des travaux incombant au Syndicat et à la Commune de Bouloire.

Le Maire expose que le SIAEP a déjà pris une délibération en ce sens le 28 mars dernier, acceptant la constitution du groupement de commandes avec la Commune de Bouloire, adoptant la convention constitutive de groupement et nommant la Commune de Bouloire comme coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 19 voix pour :

- Accepte la constitution d'un groupement de commandes avec le SIAEP de Bouloire, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation simultanée des travaux d'eau potable et d'assainissement,
- Donne pouvoir au Maire, ou à son représentant, pour signer la convention à intervenir, lancer la consultation et signer le marché et tout document nécessaire à la mise en œuvre des travaux cités.

## **18 - CHEMIN D'EXPLOITATION – SERVITUDE DE PASSAGE POUR ERDF**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'ERDF d'installer une ligne électrique souterraine dans un chemin d'exploitation cadastré ZA n° 4 au lieu-dit "La Devinière" sur la Commune de Saint Mars de Locquenay. Ce chemin fait partie des parcelles reprises en 2011 par la Commune de Bouloire, suite à la dissolution de l'Association Foncière de Bouloire. Il convient donc de constituer une servitude de passage sur cette parcelle au profit d'ERDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix pour :

- valide la constitution d'une servitude de passage au profit d'ERDF sur le chemin d'exploitation cadastré ZA n° 4 sur la Commune de Saint Mars de Locquenay,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération et notamment l'acte à intervenir pour le transfert de propriété.

## **19 - EXTENSION D'UN ELEVAGE PORCIN SUR ECORPAIN – ENQUETE PUBLIQUE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 24 janvier 2013, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation préfectorale présentée par la SCA Le Cormier pour l'extension d'un élevage porcin avec actualisation du plan d'épandage, situé au lieu-dit « Bois Gaudin » sur la commune d'Ecorpain.

L'enquête s'est déroulée du 22 février au 23 mars 2013 inclus.

Après en avoir délibéré et par 19 voix pour, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet présenté pour l'extension d'un élevage porcin avec actualisation du plan d'épandage, situé au lieu-dit « Bois Gaudin » sur la commune d'Ecorpain.

Mme ASSE-ROTTIER demande que l'information sur les enquêtes soit transmise aux élus dès réception en Mairie afin de leur laisser le temps de venir consulter le dossier en Mairie.  
Le Maire prend note de la demande.

### **3 - QUESTIONS DIVERSES**

#### **\* Classe de neige**

Mme DELOUBES souhaite avoir des informations sur la classe de neige qui s'est déroulée en février dernier. Le Maire répond que la question a été évoquée lors du dernier conseil de parents d'élèves et que le Directeur a indiqué que la classe de neige ne s'était pas déroulée de façon très satisfaisante cette année : désistements de dernière minute de 2 enfants, climat difficile entre enfants, parents exigeant de parler à leurs enfants au téléphone pendant le séjour.

Il précise qu'à l'origine le nombre d'enfants de CM2 a obligé à se doter d'un 3<sup>ème</sup> animateur, d'où un coût supplémentaire, ce qui aurait pu être évité si les parents avaient averti le Directeur suffisamment tôt que 3 enfants ne partaient pas.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.**

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Anne-Marie DELOUBES

Les Conseillers Municipaux